Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord



## Aide-mémoire Intégration et départ d'un <u>usager ADULTE</u> en RI-RTF

### Avant l'intégration

- L'intervenant RI-RTF réalise le jumelage/pairage, présente le portrait de l'usager à la ressource et planifie la ou les rencontre(s) d'intégration.
- ❖ L'intervenant usager coordonne les actions à réaliser avant l'intégration.
- L'intervenant usager prépare tous les documents nécessaires à l'intégration de l'usager.
- ❖ L'intervenant usager s'assure que la ressource est prête à accueillir l'usager.
- ❖ La ressource prépare la chambre et son personnel pour l'arrivée de l'usager.
- La ressource s'assure que toutes les adaptations nécessaires sont mises en place et fonctionnelles.

## Au moment de l'intégration

- L'intervenant usager accompagne l'usager et ses proches le jour de l'intégration.
- Lors d'une intégration en urgence, l'intervenant RI-RTF peut accompagner l'intervenant usager afin de présenter la pochette et le guide d'accueil, de répondre aux questions de l'usager et de faire la visite du milieu.
- ❖ L'intervenant usager remet, si cela n'a pas été fait, le sommaire ou le revoit avec la ressource. Il fait signer les deux copies et en laisse une à la ressource. Il s'assure que la ressource a en main tout ce dont elle a besoin avant de quitter (se référer à la procédure et à la grille).
- ❖ La ressource, en collaboration avec l'intervenant usager et l'usager, complète l'inventaire des biens.
- L'intervenant usager planifie la rencontre de suivi postintégration.
- La ressource est présente pour accueillir l'usager. Elle lui fait visiter le milieu et lui présente les autres usagers.
- ❖ La ressource aide l'usager à s'installer.

#### Aide-mémoire Intégration et départ d'un <u>usager ADULTE</u> en RI-RTF

# Dans les 48 à 72 heures suivant l'intégration

- L'intervenant usager remplit le formulaire de placement et l'achemine aux ressources financières et à l'intervenant RI-RTF.
- L'intervenant RI-RTF saisit ou s'assure que soit saisi le placement sur SIRTF.
- L'intervenant usager valide auprès de la ressource (en présence ou par téléphone), dans les 48 à 72 heures, qu'elle et l'usager ont tout le nécessaire pour la prestation de services.
- ❖ L'intervenant usager planifie la rencontre de classification.
- La ressource interpelle rapidement l'intervenant usager pour toute situation problématique liée à l'intégration de l'usager.

## Au départ de l'usager

- L'intervenant usager informe la ressource et l'intervenant RI-RTF du départ de l'usager.
- L'intervenant usager coordonne et planifie toutes les étapes liées au départ de l'usager (grille de planification).
- ❖ L'intervenant usager remplit le formulaire de placement et l'achemine au service des finances.
- L'intervenant RI-RTF saisit ou s'assure que soit saisie l'information sur SIRTF.
- Dans les trente (30) jours suivant le départ, la ressource doit remettre à l'intervenant usager tous les documents concernant l'usager.